

Arrêté du 31/12/20 relatif à la prorogation de l'agrément du conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles en tant que conservatoire botanique national

(JO n° 17 du 20 janvier 2021)

NOR : TREL2035080A

Texte modifié par :

Arrêté du 11 mars 2022 (JO n° 69 du 23 mars 2022)

Vus

La ministre de la transition écologique,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-10 et R. 416-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 31 août 2007 relatif au renouvellement de l'agrément du conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles en tant que conservatoire botanique national ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2014 relatif au renouvellement de l'agrément du conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles en tant que conservatoire botanique national ;

Vu l'avis du Conseil national de protection de la nature en date du 28 octobre 2020,

Arrête :

Article 1er de l'arrêté du 31 décembre 2020

(Arrêté du 11 mars 2022, article 1er)

A l'article 1er de l'arrêté du 25 mars 2014 susvisé, les mots : " pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté " sont remplacés par les mots : « jusqu'au 31 décembre 2025 ».

Article 2 de l'arrêté du 31 décembre 2020

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 31 décembre 2020.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,
O. Thibault

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-311220-relatif-a-prorogation-lagrement-conservatoire-botanique-mediterraneen>